



JANVIER 2021

Bulletin d'information du Comité d'Action Sociale des Pyrénées-Atlantiques

Bonne Année !

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chère adhérente, Cher adhérent,

Tout d'abord, permettez-moi, avec l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, de vous remercier de votre confiance pour l'année écoulée et de vous adresser par la même occasion nos vœux les plus chaleureux pour l'année 2021. Que vous souhaiter de mieux qu'une parfaite santé pour vous et vos proches, de la prospérité, de la passion dans vos activités, et de l'amour autour de vous durant toute l'année.

L'année 2020 aura été marquée pour le CAS 64 par la fin des prestations dites "santé", mais aussi par l'arrivée d'une nouvelle secrétaire et la nomination d'un nouveau président pour notre association.

Pour rappel, la fin des prestations dites "santé" s'explique par l'application d'une obligation réglementaire qui a fait l'objet au préalable d'une analyse juridique par un cabinet d'avocats spécialistes.

Pour autant, 2020 a aussi permis au CAS 64 d'initier une démarche d'évolution de son mode de fonctionnement et des prestations à proposer à ses adhérents pour 2021, afin de continuer à agir dans de nombreux champs de l'action sociale, tels que la vie de famille, la vie professionnelle, la vie quotidienne, ou encore les aides financières. Le tout pour une adhésion qui reste très accessible, attractive et qui couvre à la fois l'adhérent et ses bénéficiaires.

Ainsi, suite à la validation par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre dernier, cela se traduira principalement par :

- la création de nouvelles prestations,
- l'élargissement de l'accès de prestations aux bénéficiaires (conjointes et enfants),
- de nouveaux partenariats,
- l'acquisition d'un nouveau logiciel qui permettra une meilleure communication et facilitera les demandes et le suivi des prestations par les adhérents par le biais d'un espace personnel.

Vous découvrirez, ci-après, la nouvelle offre de prestations qui continuera de s'enrichir courant 2021.

Je vous invite à vous rendre sur le site internet www.cas64.fr pour la consulter plus en détail.

Le CAS 64 reste à votre écoute pour tout complément d'information, mais aussi pour recueillir vos suggestions.

Bien à vous,
Patrick GARCIA
Président du CAS 64

RETROSPÉCTIF & UN REGARD
SUR L'ANNÉE PASSÉE



Les prestations

à compter du 1er janvier 2021

Vie familiale.....

Prime de naissance	100 €
Prime de mariage / PACS	80 €
Accueil de Loisirs (3-15 ans)	50 €
Séjour / Colonie / Camp (11-18 ans)	50 €

Vie professionnelle....

Médailles de travail	
argent	35 €
vermeil	50 €
or	95 €

Vie quotidienne.....

Forfait activité pour l'adhérent	20 €
Forfait activité pour le conjoint et les enfants	10 €
Forfait Aide ménagère / petits travaux du domicile pour l'adhérent de 50 ans à l'âge légal de départ à la retraite	50 €

CESU.....

CESU d'un montant de 200 € par an
prise en charge du CAS 64 à hauteur de :

Garde d'enfant (3-10 ans)	50 €
Services à la personne (+70 ans)	100 €
Dépendance (handicap)	100 €

La retraite.....

Pécule départ retraite <small>*par année de cotisation au CAS 64</small>	7.60 €* <small>*par année de cotisation au CAS 64</small>
---	--

Forfait Aide à domicile / petits travaux du domicile pour l'adhérent retraité ou ayant atteint l'âge légal de départ à la retraite	100 €
---	-------

En cas de coup dur.....

Le secours exceptionnel aide pour faire face à une difficulté financière exceptionnelle et imprévisible	jusqu'à 150 €
Des prêts bonifiés à venir	

Mais aussi

Une billetterie tarif réduit	
Des partenariats La carte l'invitation d'autres à venir	
Des sorties matches, visites ...	

Retrouvez toutes les conditions des prestations
sur le site internet www.cas64.fr

COTISATIONS RETRAITÉS ET INDIVIDUELS ANNÉE 2021

LE PRÉLÈVEMENT DES COTISATIONS DES RETRAITÉS ET
INDIVIDUELS AURA LIEU AU MOIS D'AVRIL 2021.

LES ADHÉRENTS N'AYANT PAS ENCORE OPTÉ POUR CE
MODE DE PAIEMENT RECEVRONT UN COURRIER
DEMANDANT L'ENVOI DU CHÈQUE POUR L'ANNÉE 2021

UN CHANGEMENT D'ADRESSE, DE RIB OU UNE MODIFICATION DE SES BÉNÉFICIAIRES?

N'HÉSITEZ PAS À INFORMER LE SECRÉTARIAT POUR
UNE MISE À JOUR DE VOTRE DOSSIER